

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

**Compte Rendu du conseil municipal  
04380 Le CASTELLARD-MELAN**

**Séance du 31 Janvier 2023 à 18H00**

Date de la convocation : 24/01/2023

Sont Présents : Chantal BARDIN, Elisabeth DUCHATELET, Cédric BREISSAND,  
Olivier RAMBEAUX, Frédéric DELAYE, Jérôme DENEUVE

Excusés :

Mme Chantal BARDIN ouvre la séance à 18 h

Le conseil nomme E DUCHATELET, secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Approbation du PV du conseil municipal du 20 Décembre 2022
- 2) Délibération portant sur indemnité pour frais de déplacement secrétaire durant son AFPR du 06.02.23 au 21.04.23.
- 3) Délibération portant sur le renouvellement 2023 du Dossier FODAC
- 4) Délibération portant sur le devis BREGOU Bruno pour pose des panneaux adressage
- 5) Délibération portant sur le devis ADIT 2023
- 6) Délibération portant sur le devis MASCHIO pour l'église de Mélan
- 7) Point sur les travaux de réhabilitation du bâtiment mairie, déménagement et réaménagement, date à définir pour inauguration.
  
- 8) Questions diverses

Avant de proposer le premier sujet Madame le Maire demande à ce que deux délibérations soient ajoutées :

Délibération pour autoriser à encaisser le chèque de don de Monsieur Grégory Guichard

Délibération pour définir le loyer de location pour l'appartement au-dessus de la mairie.

.....

### 1) Validation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 20.12.2022 :

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 6

### 2) D2023/01 Délibération portant sur versement d'une indemnité pour complément de salaire de la secrétaire durant son AFPR du 06.02.23 au 21.04.23

Madame le maire soumet à son Conseil Municipal le fait que la nouvelle secrétaire a été recrutée. Celle-ci doit prendre ses fonctions le 06.02.23 en AFPR (action de formation préalable au recrutement) 300 Heures de formation sont prévues soit jusqu'au 21.04.23, rémunérées par Pôle Emploi à hauteur de ses indemnités de chômage (938 € environ par mois). La secrétaire est recrutée à la fois sur la commune du Castellard-Mélan mais également la commune de Hautes Duyes à raison de 14heures semaine par commune.

Madame le Maire propose à son conseil municipal d'octroyer une indemnité de 100 € à la salariée par mois afin de compléter son salaire jusqu'à la fin de son AFPR, la commune des Hautes Duyes réalisera la même opération.

Cette indemnité de 100 € devra être mandatée dans la catégorie frais de déplacement et mission compte M57 abrégé 6251+ RIB de la salariée à fournir au trésor public.

Le conseil à l'unanimité des présents valide cette proposition.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 6

### 3) D2023/02 Délibération portant sur le renouvellement 2023 du Dossier FODAC

Madame le Maire rappelle à son conseil municipal le fait qu'il avait été validé par délibération la réalisation d'un dossier FODAC pour les travaux du chemin de Sisteron, Ce dossier n'a pu être présenté par le département en fin d'année 2022 et il faut le réactualiser pour l'année 2023.

Une délibération doit être reprise afin de compléter définitivement le dossier --- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal : APPROUVE le plan de financement suivant :

un devis à l'entreprise Guery a été reçu pour un montant de 9400 € HT, soit 11 280.00 € TTC.

FODAC 70% : 6580 €

Autofinancement et avance TVA : 4700 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents valide le renouvellement de ce dossier pour l'année 2023.

Contre : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 0

#### **4) D 2023/03 Délibération portant sur le devis BREGOU Bruno pour pose des panneaux adressage**

Madame le Maire soumet à son conseil municipal un devis de l'entreprise BREGOU portant sur l'installation des 14 panneaux de noms de rues pour une somme de 700 € TTC.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents valide ce devis et cette proposition du fait des difficultés de chacun des membres pour réaliser les travaux.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 0

#### **5) D2023/04 Délibération portant sur le devis ADIT 2023**

Madame le Maire propose à son Conseil Municipal de valider le devis de l'association ADIT comme chaque année, pour l'entretien des chemins.

Le devis de l'ADIT s'élève à 3645 € TTC.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents valide ce devis.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 0

#### **6) Etude du devis MASCHIO pour l'église de Mélan**

Madame le Maire rappelle à son Conseil Municipal que des devis avaient été établis en 2021 par plusieurs entreprises.

L'entreprise MASCHIO avait retenu toute l'attention, mais du fait de la hausse des tarifs et surtout du fait de la visite de l'archéologue Madame le Maire a demandé à cette entreprise de revoir son devis.

Celui-ci s'élève aujourd'hui à 38126 € TTC.

Le Conseil Municipal avant de délibérer préférerait que l'entreprise Maschio revoie son devis et corrige quelques points, et demande d'autres devis, Madame le Maire contactera l'entreprise Robert Yaël.

## **7) D2023/05 délibération portant sur le Don Guichard/Pipaz**

Madame le Maire rappelle à son conseil municipal, que suite aux travaux de raccordement ENEDIS chez les pétitionnaires GUICHARD/PIPAZ, il avait été validé le fait que la commune réglerait la facture et serait remboursée sous forme de dons par les pétitionnaires sus cités.

Madame le Maire, propose à son conseil municipal de délibérer pour l'autoriser à encaisser le chèque émis par les pétitionnaires de 13 960,08 € sous forme de don.

Vu l'article L2242-1 du Code général des collectivités locales,

Le Conseil Municipal accepte le don de Monsieur GUICHARD d'un montant de 13 960,08 euros.

Autorise Madame le Maire à signer tous documents et actes relatifs à la perception de ce don.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 0

## **8) D2023/06 Délibération portant sur la location du Logement MAIRIE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, suite aux travaux de réhabilitation du bâtiment communal, le logement type III situé au - dessus de la mairie, est vacant.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de louer ledit logement à compter du mois de mars 2023 si possible pour un loyer de 393 € par mois au moins mais préfère attendre avant de le fixer définitivement que la visite de contrôle des services de la Préfecture pour l'attribution des logements sociaux soit intervenue. Ce loyer révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers, publié par l'INSEE. Un mois de dépôt de garantie sera demandé à la signature du bail. Les charges ne sont pas incluses dans le montant du loyer.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à réaliser la location après la visite de la Préfecture, réaliser les entretiens avec les familles intéressées, effectuer l'état des lieux et à signer le contrat de location avec les intéressés ainsi que tous les documents s'y rapportant.


CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 6

## **9) Point sur les travaux de réhabilitation du bâtiment mairie, déménagement et réaménagement, date à définir pour inauguration.**

Madame le Maire constate avec les Membres de Conseil Municipal que les travaux du bâtiment communal sont pratiquement terminés, Les aménagements peuvent commencer à être réalisés par les membres du conseil municipal, en fonction des disponibilités de chacun. Le



déménagement depuis Barras sera réalisé en dernier à la fin du mois de février probablement.

## **10) Questions diverses**

Les Tilleuls devant les logements à Mélan ont été élagués lundi 31 janvier par l'entreprise ARBORETOMME

Un regard d'eau devant le domicile de la famille Vindeirinho a été arrachée par le chasse-neige. P2A a été prévenue et a réalisé et terminé les travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h 25.